

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le vingt mars deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-SUR-ALLIER, dûment convoqué à cet effet le 16 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de M. Vincent MAZIN, Maire.

Etaient présents : Mme Chantal BOISSONNET, M. Gérard CHASSAING, Mmes Amélie DANIEL, Marie-Pierre DEGEORGES, MM. Sylvain DELEVILLE, Emeric DESIAGE, Stéphane FALGOUX, Yves FERRIER, Guillaume FLANDIN, Matthieu-Pierre GAVAIX, Mmes Jacinthe GUILLOT, Claudette JULLIEN, Joëlle LAFARGE, M. Vincent MAZIN, M. Mathieu MORIOU-VIGNAU, Mmes Danielle RANCY, Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, Mmes Juline RODRIGUES, Leslie ROMEO, M. Laurent SAUNON, Mme Michèle SEYCHAL, M. Bruno VITAGLIANO.

Procurations : M. François PIGNOL a donné pouvoir à Mme Leslie ROMEO, Mme Adeline ROUX a donné pouvoir à M. Stéphane FALGOUX, Mme Agnès VACHER a donné pouvoir à Mme Danielle RANCY, Mme Laïla MEILLAUD a donné pouvoir à M. Bruno VITAGLIANO.

Secrétaire de séance : Mme Danielle RANCY

### 2026-12 : INDEMNITES DE FONCTION

Vu les articles L. 2123-20 et suivants du Code général des collectivités territoriales, Considérant que le code susvisé fixe des taux maximaux et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire, au maire délégué, aux adjoints et aux conseillers délégués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, de maire délégué, d'adjoints et de conseillers délégués dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants conformément au barème fixé par les articles L. 2123-23, L. 2123-24 :

*Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique :*

|                                                                                                                                              |         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| • Maire :                                                                                                                                    | 36.93 % |
| • Maire délégué                                                                                                                              | 27.50 % |
| • 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup> , 4 <sup>ème</sup> , 5 <sup>ème</sup> , 6 <sup>ème</sup> et 7 <sup>ème</sup> Adjoint | 17.03 % |
| • 4 Conseillers délégués :                                                                                                                   | 8.51 %  |

- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget primitif 2026

- ARRETE la liste des bénéficiaires à :

|                                                     |         |
|-----------------------------------------------------|---------|
| -Vincent MAZIN, Maire :                             | 36.93 % |
| - Leslie ROMEO, Maire déléguée de Dallet :          | 27.50 % |
| - Yves FERRIER, 1er adjoint :                       | 17.03 % |
| - Danielle RANCY, 2 <sup>ème</sup> adjointe :       | 17.03 % |
| - Mathieu MORIOU-VIGNAU, 3 <sup>ème</sup> adjoint : | 17.03 % |
| - Jacinthe GUILLOT, 4 <sup>ème</sup> adjointe :     | 17.03 % |
| - Sylvain DELEVILLE, 5 <sup>ème</sup> adjoint :     | 17.03 % |
| - Lydie ROBERT, 6 <sup>ème</sup> adjointe :         | 17.03 % |
| - Guillaume FLANDIN, 7 <sup>ème</sup> adjoint :     | 17.03 % |
| - François PIGNOL, conseiller délégué :             | 8.51 %  |
| - Jean-Pierre RODIER, conseiller délégué :          | 8.51 %  |
| - Laurent SAUNON, conseiller délégué :              | 8.51 %  |
| - Matthieu GAVAIX, conseiller délégué :             | 8.51 %  |

- ARRETE la date du 1<sup>er</sup> avril 2026 pour la mise en application de ces dispositions.

- FIXE le rythme de versement mensuel pour les élus.

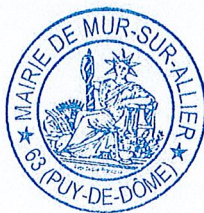
Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ; en Mairie le 20 mars 2026,

Certifiée transmise en Préfecture, le 24 mars 2026

Le Maire,  
Vincent MAZIN



La secrétaire de séance,  
Danielle RANCY

